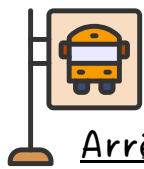


ÉLÈVE Nom et prénom :

École : Classe :



Village :

Arrêt de dépose :



FOYER

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Lien avec l'enfant :

Organisme d'accueil :

Nom d'usage :

Prénom :

Tél. portable :

Adresse

complète :

E-mail de contact : 1 seul, en MAJUSCULES svp

PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT EN CHARGE



Lien avec l'enfant :

Nom d'usage :

Prénom :

Tél. portable :

Commune de résidence :

Lien avec l'enfant :

Nom d'usage :

Prénom :

Tél. portable :

Commune de résidence :

Nous, soussignés, certifions l'exactitude des informations et nous engageons à informer le Service Scolaire de la Communauté de Communes de toutes modifications. Nous avons pris connaissance de la notice au verso et du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) en annexe de cette fiche.

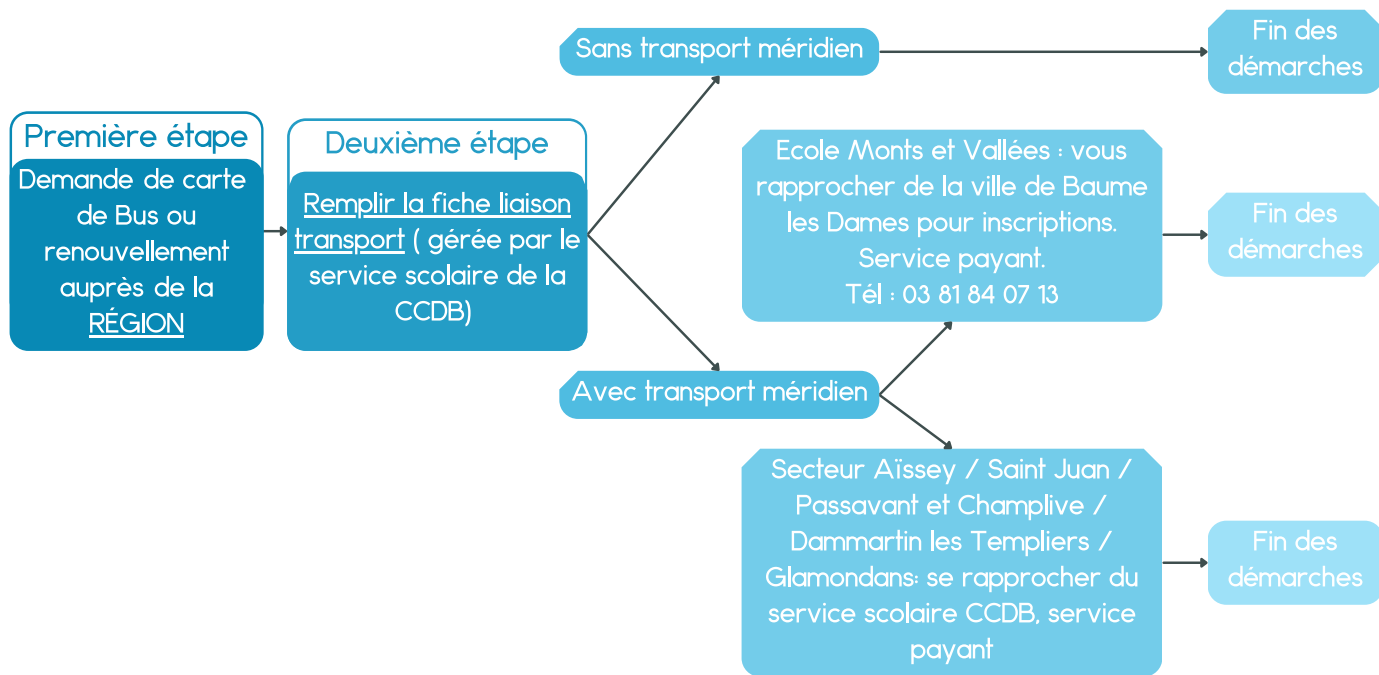
Date :

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :



NOTICE CONCERNANT LES TRANSPORTS DES MATERNELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS



INFORMATIONS IMPORTANTES :

L'accompagnateur scolaire a pour mission principale de veiller à la sécurité de votre ou vos enfants à la montée dans le bus, pendant le trajet et à la descente.

Un enfant de maternelle doit être remis « de main à main » à ses parents ou à toute personne habilitée.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de remplir cette Fiche Liaison (à renouveler à chaque rentrée) en inscrivant lisiblement les coordonnées téléphoniques et adresses de courriel. Une photo de votre enfant vous est également demandée pour pouvoir l'identifier plus facilement.

Il est important également d'ajouter des personnes de confiance autres que vous susceptibles de prendre en charge votre enfant (voisin, ami...) car en cas d'imprévu ou de retard de votre part, l'accompagnateur peut ainsi le remettre à une personne désignée. Il est possible, en cours d'année, d'ajouter ou supprimer des personnes sur la liste en nous le communiquant au préalable par mail. Nous nous chargeons ensuite d'informer l'accompagnateur.

Une personne mineure ne peut prendre en charge un élève de maternelle. Si un ou des enfants de maternelle n'ont pas été repris par les personnes responsables, l'accompagnateur à bord a pour consigne de les ramener au périscolaire. Lorsqu'il n'y a pas de service périscolaire et que les parents sont injoignables, il doit contacter les services de gendarmerie.

De même, tout changement de planning doit être OBLIGATOIREMENT transmis aux enseignants concernés et non à l'accompagnateur. Ceci est nécessaire pour éviter tout oubli et mauvaise interprétation parfois malencontreuse.

**FICHE LIAISON À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU SERVICE SCOLAIRE
AVANT LE 30 AVRIL 2026**

Par courrier, en mains propres ou par mail au format PDF uniquement

La photo peut être transmise à part, au format .jpeg

scolaire@doubsbaumois.org – 03 81 84 65 00

Communauté de Communes Doubs Baumois – 4 rue des Terreaux 25110 BAUME LES DAMES

ANNEXE

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour vous informons que :

- Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont la finalité est :
 - ✓ **Organiser la prise en charge de votre enfant par les accompagnateurs de bus, la demande supplémentaire d'une photo de votre enfant assurera un meilleur accompagnement (usage exclusivement réservé au personnel du Service Scolaire)**
 - ✓ **Identifier les personnes (majeures) autorisées et susceptibles de récupérer votre enfant avant l'entrée ou à la sortie du bus.**
- Elles seront conservées durant toute la durée de la scolarité de l'enfant de maternelle prenant un bus géré par la Région et desservant l'une des écoles maternelles de la Communauté de Communes ;
- Le Président de la Communauté de Communes Doubs Baumois est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la collectivité (Service scolaire) et l'école concernée. En aucun cas ces données ne seront transmises à d'autres tiers ;
- En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez en vous adressant à la Communauté de Communes, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement ;
- Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données au 03.81.84.65.00 ou à l'adresse électronique rgpd@adat-doubs.fr ;

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris - <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>